



Lectures
Les comptes rendus

Laurence Bachmann, Pascal-Éric Gaberel,
Marianne Modak, *Parentalité : perspectives critiques*

Anastasios Grigorakis



Publisher
Centre Max Weber

Electronic version

URL: <http://lectures.revues.org/21861>
ISSN: 2116-5289

Electronic reference

Anastasios Grigorakis, « Laurence Bachmann, Pascal-Éric Gaberel, Marianne Modak, *Parentalité : perspectives critiques* », *Lectures* [Online], *Reviews*, 2016, Online since 05 December 2016, connection on 05 December 2016. URL : <http://lectures.revues.org/21861>

This text was automatically generated on 5 décembre 2016.

© Lectures - Toute reproduction interdite sans autorisation explicite de la rédaction / Any replication is submitted to the authorization of the editors

Laurence Bachmann, Pascal-Éric Gaberel, Marianne Modak, *Parentalité : perspectives critiques*

Anastasios Grigorakis

- 1 Apparue au début du XX^e siècle, la notion de parentalité se trouve au centre de l'intérêt de Laurence Bachmann, Pascal-Éric Gaberel et Marianne Modak. Les transformations récentes de la famille et l'extension graduelle des nouvelles formes familiales, comme la famille monoparentale ou homoparentale, invitent en effet à repenser le terme de parentalité et la réalité bien complexe qui se cache derrière lui. Dans une période de recul de la famille conjugale traditionnelle et de centrage sur l'enfant, la question de la parentalité préoccupe de plus en plus les différentes disciplines des sciences sociales, comme la sociologie, la science politique, l'anthropologie, la psychanalyse mais aussi le travail social. Étudier le contenu et l'évolution de la notion de parentalité est l'objectif principal des trois sociologues suisses¹.
- 2 L'ouvrage de Bachmann, Gaberel et Modak est divisé en deux parties. La première consiste, notamment, en une généalogie du contenu de la notion de parentalité depuis le début du XX^e siècle. Par ailleurs, les auteurs examinent la manière dont le travail social et les dispositifs publics façonnent aujourd'hui les conceptions de la « bonne » parentalité et de la bienveillance des enfants (avec pour corollaires celles de « mauvaise » parentalité et de maltraitance). La deuxième partie est consacrée aux formes « alternatives » de la parentalité aujourd'hui. Les auteurs analysent les enjeux et les implications d'être parent au sein d'une famille monoparentale, homoparentale ou recomposée, ainsi que le rôle de la législation et des politiques sociales dans la régulation et la définition de la parentalité.
- 3 La notion de parentalité est intrinsèquement liée, dès son apparition, à l'idée du progrès social. Être un « bon parent » n'est pas simplement une affaire privée mais une question liée à l'avenir de la nation, les parents apparaissant comme les pivots du progrès. Ainsi, selon les trois sociologues suisses, la « bonne parentalité » constituait au début du XX^e siècle une déclinaison de la « police des familles » décrite par Jacques Donzelot²,

autrement dit une forme de « moralisation » et de « normalisation » des pratiques familiales par l'État³.

- 4 Les auteurs identifient trois conceptions ou croyances différentes envers le progrès social, qui ont émergé pendant les deux premières décennies du XX^e siècle, et ils étudient l'importance de la bonne parentalité dans chacune d'elles. La première croyance, « eugéniste », préconise une sélection des personnes aptes à devenir des « bons parents », fondée sur les lois de l'hérédité. La croyance « humaniste » vise à substituer les mesures coercitives à l'encontre des parents défaillants par des mesures éducatives afin de les responsabiliser (principe qui a constitué ultérieurement le fondement théorique du travail social). La troisième croyance envers le progrès social est une croyance « féministe » et « libertaire », qui rompt avec les précédentes et se fonde sur les principes de la volonté des parents, de l'égalité entre les sexes et de la protection de l'enfant, prônant une dénaturalisation des rôles parentaux. La responsabilité du progrès social et de la « bonne » parentalité est assignée aux mères ; toutefois, une « canalisation » voire une « correction » de leur « instinct » maternel est toutefois nécessaire, via l'action éducative des professionnels. Malgré leurs différences, ces trois visions de la « bonne parentalité » et de son rôle dans le progrès social impliquent que la conception et « l'élevage » d'un enfant ne vont pas de soi mais constituent un enjeu social dans lequel l'intervention publique doit s'investir.
- 5 Le développement des politiques sociales et l'évolution du travail social après la Seconde Guerre mondiale ont transformé la manière dont les dispositifs publics abordent la question de la parentalité. Le parent reste un acteur incontournable pour le bien-être de son enfant même lors des crises familiales ; les professionnels doivent travailler avec les parents afin de construire un environnement familial adéquat pour l'enfant ; et le retrait d'un enfant de son milieu familial ne survient plus que de manière exceptionnelle. Mais, comme Bachmann, Gaberel et Modak le soulignent, même les dispositifs de « soutien » contemporains comportent des dimensions normatives. Les indicateurs du bien-être de l'enfant, instaurés par des organismes publics (ou privés) pour mesurer le niveau de « maltraitance » ou de « bientraitance » d'un enfant, constituent un exemple éloquent d'un processus de normalisation à l'œuvre. Derrière une supposée neutralité d'indicateurs⁴ comme le bien-être matériel, le logement, l'éducation, la santé et le bien-être relationnel des enfants, se cache souvent une tendance des dispositifs publics à la stigmatisation des mères et des pratiques familiales des classes populaires. La construction sociale et le contexte historique de ces indicateurs sont rarement pris en compte dans la pratique des professionnels et des travailleur-euses sociaux qui cherchent à évaluer le bien-être d'un enfant et la « bonne parentalité » de son milieu familial.
- 6 En même temps, la piste de la « psychologisation » des problèmes familiaux est souvent privilégiée par les professionnels du travail social, au détriment d'un raisonnement lié à la structure de classe et au système de genre qui seraient, selon les auteurs, à l'origine de ces problèmes. L'invocation de défauts psychologiques des parents sert ainsi à dissimuler une affinité implicite des professionnels pour des modèles familiaux « relationnels » et « démocratiques » propres aux classes moyennes et supérieures, laissant ainsi dans l'ombre les conditions socioéconomiques de la parentalité. De surcroît, les professionnels du travail social semblent reproduire l'idée de l'assignation prioritaire des femmes à leur famille et en même temps négliger les effets des conditions matérielles d'existence dans la vie familiale, notamment celle des milieux populaires. La promotion depuis quelques années des techniques de « bientraitance » de l'enfant (telles que la « nouvelle

sympathie » ou les techniques de « développement personnel »), proches de la culture des classes moyennes, contribue à son tour à la reproduction d'une conception de la parentalité qui soutient implicitement les rapports de genre et de classe dominants.

- 7 Les auteurs étendent par la suite la problématique de la parentalité aux familles monoparentales et aux familles homosexuelles ainsi qu'aux formes familiales alternatives au modèle conjugal hétérosexuel dominant. Dans un premier temps, Bachmann, Gaberel et Modak constatent que, malgré un effort de déstigmatisation des familles monoparentales depuis quelques décennies, leur considération par les politiques publiques comme une forme familiale *a priori* précaire et à haut risque, notamment en ce qui concerne le bien-être de l'enfant, finit par produire des résultats inverses. La famille monoparentale est considérée comme le lieu par excellence d'une parentalité déficitaire qui peut conduire à la délinquance juvénile ou à l'échec scolaire des enfants. Or, comme les auteurs le remarquent, la forme de la famille monoparentale n'a pas en soi d'impact négatif sur le devenir de l'enfant, c'est plutôt le climat relationnel de la famille dans laquelle l'enfant vit qui est décisif. La pauvreté et la précarité des revenus constitueraient des facteurs plus importants pour l'avenir d'un enfant, notamment pour sa réussite scolaire. Aussi, les politiques sociales avancées ont un effet correctif sur le handicap scolaire des enfants élevés dans une famille monoparentale. Encore une fois, ce sont les conditions matérielles et le système de genre qui affectent prioritairement la parentalité.
- 8 La parentalité s'avère complexe dans le cadre du divorce, comme le constatent les trois sociologues suisses. La parentalité séparée constitue un univers relationnel diversifié et les rapports entre les pères et les enfants dont ils n'ont pas la garde dépendent de facteurs économiques et éducatifs. Mais avant tout, la parentalité après le divorce est conditionnée par la qualité de la relation que les pères entretenaient avec leur famille avant leur divorce. Trois processus différents de construction de la parentalité séparée sont identifiés : la coparentalité, l'individualisation parentale et la parentalité conflictuelle. Or, comme les auteurs le constatent dans le cas suisse, la législation privilégie systématiquement depuis quelques années l'option de l'autorité parentale conjointe (coparentalité) dans le but de reproduire des conditions de vie propres à la famille conjugale « normale », négligeant le contexte inégalitaire des relations entre les ex-conjoints.
- 9 Les trois auteurs terminent leur étude en analysant la question de la parentalité au sein des familles homoparentales. Ces familles, qui rompent avec le modèle dominant de parenté fondé sur la bilatéralité, l'exclusivité et le biologisme, font face à des contraintes légales et normatives dans la société contemporaine. Les auteurs constatent que, malgré la libéralisation graduelle du cadre légal, le problème du parent « non-statutaire », non reconnu à part entière comme parent, reste non résolu et affecte la qualité de la relation parentale au sein des familles homoparentales (ou même recomposées).
- 10 L'approche critique de Bachmann, Gaberel et Modak contribue à la dénaturalisation des liens entre parents et enfants, montrant que la conception de la parentalité reste depuis un siècle intrinsèquement liée aux orientations des politiques et des dispositifs publics tout en étant dépendante des contraintes sociales telles que la structure de classe et le système de genre. L'ouvrage constitue ainsi un travail fort intéressant et utile aussi bien pour les étudiants et les chercheurs que pour les professionnels du travail social.

NOTES

1. Sur la même question voir aussi deux ouvrages récemment publiés : Jérôme Camus, Sandrine Garcia, Bertrand Geay (dir.), « Les structures contemporaines de la “parentalité” », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 214, septembre 2016, et Jean-Marie Le Goff, René Levy (dir.), *Devenir parents, devenir inégaux. Transition à la parentalité et inégalités de genre*, Genève, Éditions Seismo, 2016.
 2. Jacques Donzelot, *La police des familles*, Paris, Éditions de Minuit, 1977.
 3. Sur ce sujet, voir notamment : Remi Lenoir, *Généalogie de la morale familiale*, Paris, Le Seuil, 2003.
 4. Les auteurs évoquent des indicateurs statistiques nationaux, comme ceux établis par les autorités suisses ou états-uniennes, aussi bien qu'internationaux, comme les *Bilans Innocenti*, établis par l'Unicef (notamment les éditions avant 2010).
-

AUTHOR

ANASTASIOS GRIGORAKIS

Docteur en sociologie, Université Paris 8. Chargé de cours en sociologie, Université Paris 13 – Institut régional de travail social Île-de-France.